



**HAL**  
open science

# La dernière séance. Mutations stylistiques et déclin d'un genre caractéristique du journalisme politique français : le compte-rendu parlementaire

Nicolas Kaciaf

## ► To cite this version:

Nicolas Kaciaf. La dernière séance. Mutations stylistiques et déclin d'un genre caractéristique du journalisme politique français : le compte-rendu parlementaire. Les Genres journalistiques : savoirs et savoir-faire, L'Harmattan, pp.84-100, 2009, 2296091393. hal-01078700

**HAL Id: hal-01078700**

**<https://hal.science/hal-01078700v1>**

Submitted on 29 Oct 2014

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## LA DERNIERE SEANCE

### Mutations stylistiques et déclin d'un genre caractéristique du journalisme politique français : le compte rendu parlementaire.

(Chapitre paru dans RINGOOT Roselyne, UTARD Jean-Michel (dir.), Genres journalistiques : savoirs et savoir-faire, Paris : L'Harmattan, 2009, pp. 84-100)

Cet article vise à étudier les transformations d'une rubrique autrefois dominante dans les pages *Politique* des quotidiens nationaux : les comptes rendus des séances de l'Assemblée nationale et du Sénat. Jusqu'à la fin des années 1960, l'actualité de la scène parlementaire occupait encore un espace considérable dans les journaux et, malgré certaines divergences stylistiques entre quotidiens, la plupart des comptes rendus reposaient sur une architecture commune : restituer de façon « brute » et chronologique les prises de parole ; respecter l'unité de lieu, de temps et d'action ; ne s'autoriser que peu de synthèses, d'interprétations ou de mises en perspective. Un tel registre d'écriture paraîtrait aujourd'hui totalement anachronique. C'est en tout cas l'avis d'étudiants en journalisme, interviewés en 2001. Confrontés au compte-rendu d'une séance de l'Assemblée nationale paru dans *Le Monde* en 1970<sup>1</sup>, ils ne peuvent masquer leur étonnement : ils trouvent ce papier « illisible », « inaccessible », « chiant », sans « mise en perspective » ni « analyse », sans « accroche » ni « chute », équivalent à « du porte-micro », « de la sténo », « du *Journal officiel* », ne pouvant réussir à « intéresser les gens à la politique »<sup>2</sup>. De telles accusations semblent suggérer que les normes d'écriture journalistique ont connu de profondes transformations au cours des quarante dernières années. Mais tandis que ces étudiants ne s'expliquent pas comment un tel papier pouvait encore exister en 1970, on se demandera au contraire pourquoi cette manière autrefois évidente d'écrire la politique a soudainement disparu. Il ne s'agit pas seulement d'expliquer la moindre couverture du Parlement dans la hiérarchie de l'information. Il faut surtout s'interroger sur les mutations dans le style des comptes rendus.

Ce travail s'inscrit dans les problématiques dressées par Padioleau (1976), Schudson (1982), ou encore Neveu (1993) pour qui « le regard sociologique ne peut faire l'impasse sur les propriétés formelles des discours ». Ces propriétés permettent en effet d'entrevoir les postures qu'endossent les journalistes selon l'image qu'ils se font de leur métier et selon leurs contraintes rédactionnelles. On n'entrera évidemment pas ici dans une discussion théorique sur la pertinence respective des concepts mobilisés par ces auteurs : « convention narrative », « répertoires d'écriture », « rhétoriques », « formats rédactionnels », *etc.* En revanche, il convient de mettre en relation ces dimensions stylistiques avec les métamorphoses des pratiques et des normes journalistiques. Cette recherche souhaite ainsi restituer les logiques d'action qui concourent à légitimer, à codifier et à subvertir les genres rédactionnels. Car au-delà des séances du Parlement, le « compte rendu » caractérisait le traitement de la plupart des événements considérés comme politiques (congrès partisans ou syndicaux, meetings électoraux, débats radiophoniques ou télévisés, *etc.*). En empruntant ce mode d'énonciation, les journalistes politiques français endossaient ainsi l'un des rôles qu'ils supposaient légitimes : publiciser les paroles publiques et / ou officielles des principaux acteurs de l'espace

<sup>1</sup> Ce compte-rendu est reproduit en annexes (document n°1).

<sup>2</sup> Ces citations sont extraites de trois entretiens de groupe menés auprès d'étudiants du CELSA, du CFJ et de l'IPJ en avril 2001.

politique. On pourra ainsi montrer que le déclin de cette logique de *publicité* s'articule avec la généralisation d'exigences de *vulgarisation* et de *décryptage* des discours politiques.

Pour cela, le raisonnement se déroulera en trois temps<sup>3</sup>. Tout d'abord, on présentera les principales caractéristiques du journalisme parlementaire sous la IV<sup>e</sup> République en s'intéressant notamment à la codification et à la justification des règles d'écriture des comptes-rendus. Ensuite on décrira leur métamorphose à la fois en termes de volume et en termes stylistiques. Enfin on suggèrera différentes hypothèses pour comprendre ces évolutions dans la légitimité des genres et donc des rôles journalistiques.

### **Le dernier acte du journalisme parlementaire**

Tout au long de la IV<sup>e</sup> République, l'Assemblée constitue la scène principale de la compétition politique nationale. Elle est marquée par l'imprévisibilité des délibérations et des scrutins, par l'instabilité des alliances et des cabinets, par la spectacularité des oppositions. Aux yeux des journalistes, le « pouvoir » réside au Parlement ; c'est là que la politique « se fait » ; c'est là que discutent et négocient les « ténors ». Cette centralisation manifeste du jeu politique, doté d'une scène unique et de coulisses clairement identifiées, rend peu coûteux le recueil d'informations. Le journalisme politique de cette période est ainsi décrit comme un « club » réuni à l'Assemblée et fortement hiérarchisé. A l'image des accréditations qui segmentent, selon le statut des rédacteurs, les espaces autorisés au Palais Bourbon (tribune de presse, Quatre colonnes, *etc.*), les services *Politique* sont structurés selon un cursus de métiers identique dans l'ensemble des rédactions. Les journalistes débutent généralement comme « permanenciers » affectés au *desk* ou comme « copistes », faisant parvenir les papiers rédigés à l'Assemblée au secrétariat de rédaction. Outre les accréditations, peu valorisées, à l'Élysée ou auprès de certains ministères, les rédacteurs peuvent ensuite devenir « séanciers » ou « couloiristes », c'est-à-dire chargés de rendre compte soit des séances des Chambres, soit des travaux en commissions et des prises de positions des groupes parlementaires. Enfin les chefs de service se voient confier la responsabilité de l'*article* quotidien, c'est-à-dire le papier de commentaire, d'analyse ou de synthèse qui, à la différence des *informations* et des *dépêches*, est systématiquement signé.

#### *La restitution des activités parlementaires*

Toujours est-il qu'en stricts termes de volume, ce sont bien les séances de l'Assemblée qui dominent les pages *Politique* des quotidiens nationaux<sup>4</sup>. Bénéficiant d'une large surface pour rendre compte des débats parlementaires, les séanciers sont régulièrement assimilés aux greffiers du Palais-Bourbon. Car la restitution de l'activité parlementaire met avant tout l'accent sur sa dimension *publique* : on reproduit les discours, les rapports, les dispositions adoptées. Cette restitution obéit à un certain nombre de règles d'écriture partagées par l'ensemble des rédactions : narration chronologique des débats, citations nombreuses des propos des orateurs, application du principe de l'unité de temps, de lieu et d'action. Toutefois,

---

<sup>3</sup> Ce travail s'appuie sur des matériaux collectés dans le cadre de notre thèse qui porte sur les transformations contemporaines du journalisme politique dans la presse écrite française. Elle mobilise un corpus de pages *Politique* prélevées à différentes périodes dans un certain nombre de quotidiens (*Le Monde*, *Le Figaro*, *L'Humanité*, *France-Soir*, *Paris-Presse*), ainsi qu'une soixantaine d'entretiens semi-directifs réalisés avec des journalistes en activité ou retraités, représentant différentes générations et différents journaux.

<sup>4</sup> Il faut toutefois noter qu'à cette époque, s'il existe des services *Politique* autonomes et structurés, la faible pagination et les conditions de composition des journaux n'autorisent pas encore les rédactions à isoler des pages clairement labellisées comme étant *Politique*.

au sein de socle commun, les journaux tendent à privilégier différents registres, selon les publics visés, les orientations idéologiques, les traditions éditoriales.

(1) Les journaux *d'establishment* se distinguent tout d'abord par un principe d'enregistrement exhaustif. Au *Monde*, les énoncés sont rigoureusement factuels et ne rendent compte que du contenu des débats, même les plus techniques. Le séancier se présente comme un intermédiaire qui ne peut s'interposer entre la scène politique et le public de citoyens. Les rédacteurs du *Figaro* s'autorisent, eux, une rhétorique plus littéraire. Ainsi, ils cherchent davantage à mettre en intrigue la séance ; ils décrivent l'ambiance et mettent en scène les affrontements les plus saillants ; ils évaluent parfois la performance élocutoire des parlementaires ou la pertinence des propos échangés. (2) Les quotidiens d'affiliation partisane (*L'Aube*, *Le Populaire*, *L'Humanité*) valorisent eux aussi l'activité délibérative du Parlement mais ils adoptent des rhétoriques normatives pour stigmatiser leurs adversaires et louer la clairvoyance des députés ou sénateurs de leur camp. En montrant la justesse du combat mené, ils accompagnent la lutte parlementaire sur le terrain de l'opinion. (3) Les quotidiens plus populaires tels que *France-Soir* ou *Paris-Presse* restituent eux aussi quotidiennement les séances de l'Assemblée nationale. Cependant, le souci d'ajuster l'offre d'informations aux attentes d'un lectorat large et diversifié impose deux contraintes aux rédacteurs : d'un côté, prélever les travaux législatifs qui concernent les préoccupations supposées du public (ravitaillement, logement, salaires, *etc.*) ; de l'autre, mettre en scène les affrontements de façon théâtrale, en favorisant les déclarations les plus spectaculaires ou en reproduisant les échanges sous forme de dialogues.

#### *Des enjeux civiques, organisationnels, et commerciaux*

Les journalistes rencontrés justifient aisément la prééminence de l'information parlementaire sous la IV<sup>e</sup> République. Mais pourquoi cette forme chronologique et volontiers exhaustive, partagée par des journaux aussi divers que *France-Soir*, *L'Humanité* et *Le Monde* ? Au-delà d'une simple adhésion aux « traditions » rédactionnelles, on constate que cette pratique du compte rendu se justifie tout autant par des considérations civiques et politiques que par des considérations commerciales et organisationnelles. En somme, le format du compte rendu est en affinité avec les caractéristiques de la presse de la IV<sup>e</sup> République.

Les quotidiens perpétuent tout d'abord une tradition inaugurée avec l'avènement du principe représentatif. Ce « journalisme d'enregistrement » (Padioleau, 1985) se fonde en effet sur un postulat civique : favoriser la publicité des débats auprès d'un public physiquement absent de l'enceinte parlementaire mais légitimement en droit d'être informé de l'activité des représentants de la Nation. C'est donc le principe de *visibilité* des institutions politiques qui justifient historiquement l'activité des « séanciers » (Thompson, 2000). Compte tenu de leur socialisation, ces rédacteurs véhiculent ainsi des représentations du pouvoir partagées par les acteurs politiques et conformes à la mythologie démocratique : la décision politique émane de la délibération parlementaire. Cette conception permet de comprendre l'intérêt manifeste pour cette parole publique exprimée au sein d'une arène *légitime*. Il faut remonter plus en avant ce cheminement historique pour repérer la genèse de cette lecture journalistique. Cyril Lemieux décrit ainsi l'émergence à travers la Révolution française d'un « journalisme sobre et factuel » qui « fait de l'exhaustivité et de l'exactitude de ce qu'il rapporte son principe de grandeur. » (Lemieux, 1992, p. 31). Ce journalisme *légaliste* « n'attribue généralement qu'aux seuls députés une compétence critique explicite, et n'autorise quant à lui aucun commentaire, ni n'ajoute aucune réflexion ou opinion personnelle à celles formées par les élus dans l'enclos sacré du Parlement. Son idéal est de disparaître, de s'exclure en tant que subjectivité, de la surface du compte rendu. » (*Ibid.*, p. 33).

Au-delà de cette lecture libérale, cette pratique du compte rendu révèle le maintien d'une subordination du champ journalistique au champ politique. Selon Yves de la Haye (1985, pp. 71-72), le Parlement donnerait à la presse « de mauvaises habitudes » : développer la tendance à confondre politique et discours politiques, encourager une forme de passivité dans l'investigation, laisser à penser que les affaires publiques se traitent au grand jour. En relayant principalement la face officielle du jeu politique, la presse quotidienne française ferait preuve d'un « journalisme d'intermédiaire » (*Ibid.*, p. 72) dont les journaux d'affiliation partisane constituent l'idéal-type. Pour les autres titres, populaires ou plus élitistes, ce genre du « compte rendu » peut être envisagé comme un « rite d'objectivité » (Tuchman, 1972) permettant aux rédacteurs de se soustraire aux accusations, coûteuses, d'être peu rigoureux ou échetiers. La crédibilité du texte journalistique et la fiabilité de son contenu informatif s'imposent en vertu non seulement de la légitimité des institutions et des acteurs ainsi médiatisés, mais en vertu surtout du caractère officiel de leurs discours<sup>5</sup>.

Enfin pour comprendre ces règles d'écriture, notamment dans la presse populaire, il faut tenir compte des logiques pratiques de production. Ainsi, certains journalistes rencontrés justifient ces comptes rendus au nom de la saillance du « théâtre » parlementaire, « le meilleur de Paris » (Henri Marque, entretien le 22/07/2003). Le souci d'enrichir les différentes éditions du jour, l'heure de bouclage tardive, la présence de cyclistes faisant de nombreux allers et retours entre la rédaction du journal et les chambres parlementaires manifestent la conception d'un journalisme censé fournir une information factuelle et régulièrement mise à jour. Lors de la phase de composition du journal, il suffit de compléter le papier paru dans les éditions précédentes pour donner l'état d'avancement des discussions. Il faut également tenir compte du quasi-monopole de la presse quotidienne dans l'univers médiatique des années 1940 et 1950 : pour les journalistes, malgré le développement considérable de la radio, la presse fournit toujours la primeur de l'information politique, d'où la place réservée à une restitution « brute », la plus actualisée possible, produite à partir d'une arène dotée d'une forte scénographie.

Toutefois, dès le début des années 1960, les conditions favorisant l'existence de tels comptes rendus tendent à s'effacer. En tout cas, aux yeux des rédacteurs, elles ne constituent plus des raisons suffisantes pour maintenir ces pratiques. Il faut dès lors décrire les mutations qui vont affecter ce genre journalistique.

## **Les mutations d'un mauvais genre**

On constate deux évolutions simultanées et interdépendantes : un déclin du volume des comptes rendus ; des modifications stylistiques dans leur écriture et donc dans les rôles endossés par les séanciers.

### *Déclin du volume*

Depuis le début des années 1960, les journaux voient la densité de leurs comptes rendus parlementaires lentement décroître. Pour mesurer ce déclin, nous avons construit un indicateur relativement simple : le nombre d'orateurs dont les propos sont, partiellement ou exhaustivement, reproduits par le séancier. S'il offre l'avantage de pouvoir comparer les comptes rendus dans le temps ou entre les différents journaux, il souffre cependant de deux

---

<sup>5</sup> Evoquant la présence massive de comptes rendus dans la presse québécoise des années 1940 et 1950, Jean Charron précise que « ce qui est rapporté, c'est moins des informations factuelles dont le journaliste devrait chercher à établir la véracité, que du discours public qui tient son caractère "officiel" et d'emblée "publiable" au statut de celui qui l'a prononcé et au cadre institutionnel dans lequel il a été prononcé. » (Charron, 2002, p. 97).

écueils. Tout d'abord, il ne tient pas compte du volume des discours retranscrits. A cette objection, on peut remarquer que ce nombre d'orateurs cités témoigne bien du statut que la rédaction souhaite donner à ses comptes rendus de séance : restituer le déroulement de la délibération ou n'exposer que les principales interventions. Deuxième écueil : risquer d'être victime d'une conjoncture qui favorise plus ou moins, selon les années, l'information parlementaire. L'organisation routinière de l'agenda politique et la comparaison entre journaux limitent toutefois ce danger. Aussi, le calcul porte-t-il sur les deux premières semaines de novembre, qui correspondent chaque année à l'examen des dépenses budgétaires à l'Assemblée nationale.

Dans *Le Monde*, la rupture principale se situe entre 1976 et 1982 (cf. graphique n°1 en annexes). A partir de cette date, l'affaiblissement est continu mais régulier, jusqu'en 2000 où seuls quatorze députés et ministres voient leurs propos rapportés par les séanciers du journal. Le déclin est tout aussi significatif au *Figaro* mais cet affaiblissement est plus précoce puisqu'il débute dès le milieu des années 1960, et il s'avère moins linéaire puisqu'on compte en novembre 1982 presque autant d'orateurs cités qu'en novembre 1970 (cf. graphique n°2). Ce regain d'intérêt du *Figaro* pour les débats parlementaires est une conséquence de l'alternance de 1981. Désormais journal d'opposition, *Le Figaro* s'efforce de davantage porter la parole des parlementaires des partis de « droite » et ainsi se poser en tribune de leurs déclarations. Le déclin de la rubrique parlementaire, via la chute du nombre d'orateurs cités, est tout aussi manifeste dans *France-Soir* qui abandonne cette rubrique dès les années 1960 et dans *L'Humanité* qui en réduit le volume au début des années 1990.

#### *Modifications stylistiques*

Une évolution quantitative donc, mais également une évolution stylistique. Pour observer plus finement ces métamorphoses, on peut mobiliser l'exemple du *Monde*<sup>6</sup>. Outre un progressif abandon de l'exhaustivité au profit d'un travail de sélection et de synthèse des débats, la narration chronologique et formulée au présent se voit lentement remplacée par de nouvelles normes d'écriture : recherche d'un « angle » pour rendre compte des discussions, adoption du modèle de la « pyramide inversée », etc. Il s'agit de s'éloigner d'un format assimilé à celui du *Journal officiel* et de davantage séduire le lectorat en mobilisant des registres plus lisibles. Relatons les étapes de cette transformation.

Dès la fin des années 1960, les arbitrages rédactionnels favorisent encore l'information parlementaire. Mais le souci de « moderniser » le traitement de la politique amène *Le Monde* à recruter des journalistes pour couvrir l'activité des partis. Cet élargissement du service, qui s'accroît tout au long des années 1970 et 1980, entraîne une diminution de l'espace autrefois réservé à l'actualité parlementaire. Au cours de cette décennie, les séanciers du *Monde* cherchent toujours une certaine exhaustivité dans le recensement des orateurs. Mais face à la réduction des feuillets, de nombreux parlementaires ne sont plus que cités, leurs discours n'étant plus reproduits. L'inutilité de tels développements devenant une évidence pour une fraction de plus en plus importante du service, le début des années 1980 voit une profonde transformation dans le format des comptes rendus. Si la chronologie des débats est toujours respectée, le journaliste adopte désormais des registres interprétatifs et privilégie souvent un style indirect. Il s'affiche davantage dans ses énoncés par un certain nombre de commentaires, de formules ironiques, de mise en perspective des citations, etc. L'écriture des papiers se rapproche à présent du modèle de l'article tel qu'il peut être prôné dans les manuels ou les

---

<sup>6</sup> En effet, soucieux de se positionner en « journal de référence » et de se voir attribuer une « valeur documentaire » (cf. Padioleau, 1985, pp. 91-92), ce journal est historiquement le plus attaché à une couverture exhaustive des institutions politiques.

écoles de journalisme<sup>7</sup> : sélection des citations qui viennent illustrer l'« angle » retenu (vigueur de l'opposition droite - gauche, malaise des députés de la majorité, etc.) ; entame par une « attaque » et conclusion par une « chute », etc.

La couverture des discussions parlementaires se modifie également à un niveau organisationnel. Ainsi, en 1988, la spécialisation institutionnelle (Sénat / Assemblée) devient thématique. Un même rédacteur est désormais personnellement chargé du suivi d'un texte tout au long du processus législatif. La conséquence logique de cette décision est une sélection plus importante des débats relatés :

*« Je pense qu'on était dans le bon équilibre entre être complet sans être exhaustif. Il y a des trucs qui sont sans intérêt. Les deuxièmes lectures ou mêmes des lectures Sénat sont sans intérêt. (...) Parce que, même si les textes ne sont pas adoptés sans discussion, on sait que, de toute façon, les amendements seront balayés. Alors ça mérite éventuellement un repère, une brève, un petit papier pour avoir le film complet. Mais ça ne mérite pas un traitement de séance exhaustif. » (Gérard Courtois, responsable de la cellule « Parlement » entre 1993 et 1996, entretien le 09/04/2003)*

Au cours des années 1980, le déclin des comptes rendus s'est opéré parallèlement au développement de « papiers de couloirs » qui intègrent davantage d'acteurs (la direction des partis, les cabinets ministériels, les lobbies, etc.). Outre l'abandon de la règle d'unité de lieu et de temps, cette évolution bat en brèche l'antique frontière entre séanciers et couloiristes :

*« Je pense que la rupture, ça doit être au début des années 80. Tout le "flibustering" des députés de droite, au moment des lois sur la nationalisation par exemple, faisait qu'il s'en passait plus dans les couloirs. Si on prenait point par point tout ce qui se passait en séance, ça aurait été quand même assez vite insupportable. (...) Donc là, on a changé un peu les choses. (...) En même temps, on se rendait compte qu'existait Le Journal officiel. Après tout, il était fait pour ceux qui avaient envie de le lire. Et puis il fallait peut-être faire un récit plus accessible, plus compréhensible, plus analytique pour les gens. » (Anne Chaussebourg, entretien le 13/02/2003).*

Alors que ces transformations s'étaient faites, jusqu'ici, par tâtonnements progressifs, elles sont explicitement théorisées lors de la réforme du journal en 1995. Celle-ci consacre la quasi-disparition du genre « compte rendu » au profit d'une rhétorique qui personnalise, décrypte et contextualise l'affrontement entre acteurs politiques :

*« Un peu systématiquement depuis 1995, l'idée est de se dire qu'il faut des éléments qui donnent de la chair, qui mettent des acteurs et pas seulement des acteurs désincarnés (« M. Machin a dit ça et M. Truc a répliqué ça »). Une discussion parlementaire ou la préparation d'une réforme, c'est d'abord des hommes et des femmes qui s'emballent, qui s'empoignent, qui craquent, qui*

---

<sup>7</sup> Jusqu'au début des années 1960, dans la terminologie journalistique, les « articles » se distinguaient des « informations » ou des « dépêches » en ce qu'ils désignaient les papiers de commentaires ou de synthèse, généralement signés, et réservés à la hiérarchie des services (cf. Kayser, 1963, p. 110). Mais si l'on se réfère à un manuel d'écriture journalistique publié en 1987, on y lit que l'article s'inscrit dans les « genres informatifs » et se révèle être « le produit de base du journaliste. Il retranscrit un événement et fait apparaître au grand jour les aspects souterrains qui ont provoqué ou qui expliquent le fait en question. » (Martin-Lagardette, 1987, p. 78).

*réussissent, qui sont ambitieux, qui sont défaits. Il y a une matière humaine qui fait le quotidien et le concret de tout ça.* » (Gérard Courtois, entretien le 09/04/1953).

A partir de 1998, le service *Politique*, devenu *France*, ne comprend plus que deux journalistes (sur vingt) affectés à la couverture du Parlement. Pour ces rédacteurs, il est dès lors difficile d'imposer régulièrement un « papier », d'autant que les débats parlementaires ont de plus en plus tendance à être traités par les rubricards spécialisés de la cellule *Eco-Social* ou du service *Société*.

Au terme de cette cavalière histoire du compte rendu parlementaire, comment peut-on interpréter son triste destin ?

## **Un genre devenu insensé et peu gratifiant**

### *Le déclin du Parlement en question*

Interrogés sur cette disparition de la rubrique parlementaire, la plupart des journalistes identifient un facteur « allant de soi » : le déclin du rôle du Parlement dans le processus de décision politique. A leurs yeux, au-delà même du changement de Constitution, c'est l'élection du Président au suffrage universel qui a le plus contribué à bouleverser les pratiques parlementaires, en favorisant l'autorité des partis sur les élus, en garantissant la stabilité des majorités, en bipolarisant l'affrontement, en transformant l'éloquence en jeu de communication. L'actualité parlementaire serait donc devenue moins saillante tant les votes sont prévisibles et des débats répétitifs, vains et enfermés dans leurs considérations techniques. Aussi le désintérêt journalistique pour cette actualité s'est-il progressivement manifesté, même au sein des journaux les plus disposés à en rendre compte :

*« A partir du moment où vous avez des groupes qui peuvent passer d'un côté ou de l'autre, là, ça devient rigolo. Mais, à partir du moment où on sait dès le départ que ça sera comme ça et pas autrement, c'est vrai que ça se dégonfle quand même énormément. Si c'est pour entendre un type pérorer en disant : "le budget est bon ou n'est pas bon, mais toutefois je le voterais", bon très bien. Je n'en ai plus rien à faire, moi. »* (Henri Paillard, journaliste parlementaire au *Figaro*, entretien le 24/07/2001).

Il est cependant difficile d'établir une relation mécanique entre déclin du Parlement et déclin de sa médiatisation. Tout d'abord, la disparition de la rubrique ne se manifeste pas automatiquement, à la suite de ces bouleversements institutionnels. Ensuite, les ruptures les plus significatives n'apparaissent pas à la même période dans tous les journaux : dès la fin des années 1960 au *Figaro*, à la fin des années 1970 au *Monde*, à la fin des années 1980 à *L'Humanité*. Enfin la disparition du genre « compte rendu » ne concerne pas seulement l'actualité parlementaire : le traitement des meetings électoraux, des congrès de partis, des émissions télévisées subissent eux aussi une telle évolution formelle.

### *Une tâche ingrate*

Si les bouleversements dans les règles du jeu politiques semblent constituer un facteur pertinent sur le temps long, il faut noter que ces transformations dans les comptes rendus n'ont été effectives que parce que des rédacteurs, et leurs directions, étaient *disposés* à



subvertir cette rubrique. Les séanciers débutant dans les années 1960 manifestent en effet une certaine distance à ce rôle. A la différence des interviewés plus âgés, ils désignent péjorativement la tâche qui leur était demandée : faire du « Jacques a dit », rédiger le *Journal officiel*. En réempruntant l'exemple du *Monde*, on est saisi par les similitudes, entre les deux extraits d'entretiens suivants. Leurs auteurs ont pourtant intégré le service politique à vingt-cinq ans d'intervalle : Thierry Pfister est recruté en 1969, tandis que Caroline Monnot intègre le service France en 1995. Tous deux revendiquent leur appartenance générationnelle pour justifier les transformations dans le compte rendu parlementaire :

*« A un moment donné, plus personne ne veut se taper le compte rendu de l'Assemblée Nationale. Après les vieux cons qui ont fait ça pendant quarante ans, les jeunes n'ont pas voulu prendre la succession et on a tous traîné les pieds. Donc, c'est mort de sa belle mort parce que personne ne voulait le faire. Et puis on est parti du principe que ça n'intéressait personne. »* (Thierry Pfister, entretien le 05/03/2002)

*« C'est vrai que lorsqu'on regarde le journal du début des années 1990, il y a des comptes rendus de séance au Parlement qui sont épouvantables ! Les premiers qui ont commencé à dynamiter ça, ça a été nos prédécesseurs à deux, trois ans près, des types comme Gilles Paris. Et Gilles commençait à dire : "Mais qu'est-ce que c'est que ces conneries ? On ne va pas faire du compte rendu analytique." (...) Et c'est vrai que lui, quand il est arrivé, il disait : "On est chez les fous." Et Gilles a introduit tout un tas de trucs, parce que c'est le premier mec de cette génération, qui débarquait. »* (Caroline Monnot, entretien le 19/02/2003)

L'exercice paraît tout d'abord épuisant. Mais au-delà d'une fatigue que les journalistes rencontrés jugent parfois salutaire car elle coïncide aux années d'apprentissage du métier, ils trouvent les comptes rendus austère, répétitif, ingrat. En effet, la forte codification de l'écriture laisse peu de marges de manœuvre au journaliste. Celui-ci ressent en outre l'impression de n'être pas « là où se fait » la politique. Car les rédacteurs qui débutent au cours des années 1960, 1970 ou 1980 n'ont pas vécu la même socialisation politique que leurs aînés. Ils n'ont pas la même expérience des joutes oratoires et des renversements de cabinets. Dès lors, s'ils reproduisent un traitement qui leur semble insensé, c'est davantage par conformité aux exigences de la hiérarchie que par adhésion à ces manières de faire :

*« Nous, on a été élevé sous la V<sup>e</sup> République. Tout ça n'avait plus de sens. Tout ça était un théâtre vide. Donc ça changeait toute la perception. Mais il restait les habitudes, il restait l'ancrage. »* (Thierry Pfister, entretien le 05/03/2002).

Cette question du « sens » se déploie à un double niveau. Certes, elle se réfère aux visions du rôle du Parlement dans le jeu politique. Mais elle renvoie surtout à l'évolution de la culture journalistique, au sein même de la presse la plus élitiste. D'une part, le professionnalisme des nouvelles générations les amène à tenir davantage compte des attentes des lecteurs dans la hiérarchie de l'information et dans les répertoires d'écriture : privilégier le spectaculaire au risque d'être ennuyeux, développer un style plus alerte, fuir les aspects trop techniques, sauf lorsque les discussions suscitent une controverse sur des sujets censés préoccuper le public. D'autre part, le refus de conserver tel quel les « comptes rendus » révèle un rejet du « journalisme d'intermédiaire », à travers lequel la presse n'aurait qu'un rôle de porte-plume de la communication politique. Cyril Lemieux note l'imprégnation d'impératifs de distanciation sur des générations de journalistes plus diplômées et marquées par la critique

des rapports hiérarchiques (Lemieux, 2001). Ainsi, plutôt que de restituer froidement la scène, le journaliste se doit d'en décrypter les coulisses et d'expliquer les stratégies que mettent en place les acteurs politiques. Enfin, ces journalistes sont placés, dès la fin des années 1950, dans une nouvelle situation concurrentielle. La radio puis la télévision contraignent la presse quotidienne à reconsidérer son contenu, face à la visibilité nouvelle de l'affrontement politique et face à cette temporalité inédite de l'offre d'information. Les rédacteurs estiment ainsi ne plus pouvoir se contenter de rapporter des débats publics, déjà médiatisés par l'audiovisuel :

« *C'est vrai que maintenant, les débats, les positionnements des uns et des autres, c'est pour les radios et les télés. Nous, si on arrive le lendemain pour dire : "machin a dit que... truc a dit que..." , on n'intéresse plus personne. Donc, il faut bien qu'on dise ce qui s'est passé en amont, c'est-à-dire comment ils sont arrivés à cette position-là, comment ils se sont engueulés. (...) Donc c'est vrai que c'est le passage du journalisme parlementaire à un journalisme plutôt décryptage.* » (Alexis Brézet, directeur délégué du *Figaro*, responsable des pages « France / Société », entretien le 21/01/2002).

Mais la concurrence s'exerce également entre les journaux. Au cours des années 1970, l'apparition de quotidiens qui ne s'embarrassent pas des débats parlementaires (*Libération*, *Le Quotidien de Paris*) renforce l'impression d'anachronisme que les rédacteurs les plus réfracteurs portent sur les comptes-rendus. Or ces arguments (faible saillance des débats, souci de distanciation, prise en compte de la concurrence) intéressent une direction d'autant plus sensible qu'elle est elle-même renouvelée et qu'elle est confrontée à certaines difficultés économiques. Ainsi, les principales ruptures en termes de volume correspondent à l'arrivée de chefs du service politique qui n'ont pas ou peu connu le système parlementaire de la IV<sup>e</sup> République : Michel Bassi au *Figaro* en 1966, Claude Vincent à *France-Soir* en 1968, Jean-Marie Colombani au *Monde* en 1982, Claude Lecomte à *L'Humanité* en 1983.

#### *Des audaces non sanctionnées*

Mais si les journalistes interviewés identifient une cause globale (le déclin du rôle du Parlement) et indiquent leurs propres réticences envers cet exercice, la plupart d'entre eux évoquent un changement très progressif, sans rupture datable ni décision brutale. En effet, aux intentions réformistes des plus jeunes s'opposent certains facteurs de résistance. Tout d'abord, traditions, routines et vigueur des hiérarchies professionnelles ont longtemps fait exister la rubrique sur le mode de l'évidence. Ainsi, Michel Schifres explique qu'au *Monde* du début des années 1970, « il n'y avait pas de débats » quant à son existence et à son format (entretien le 17/01/2003). La présence d'anciens journalistes parlementaires à la tête de ces journaux (Jacques Fauvet au *Monde*, Jean Griot au *Figaro*) a longtemps favorisé l'ancrage de ce qui fondait, à leurs yeux, une forme d'excellence journalistique. Ensuite, malgré la moindre saillance des débats parlementaires, certains notent le risque de heurter une « clientèle » attachée à cette rubrique « traditionnelle ». Or parmi les fractions du public les plus intéressées au maintien des comptes rendus, on identifie bien évidemment les parlementaires. Certains journalistes du *Monde*, conscients d'appartenir au « journal officiel de la classe politique », remarquent ainsi que les députés râlaient lorsqu'on en réduisait le volume. Enfin maintenir de denses comptes rendus constituait également un acte politique, une façon d'affirmer la position éminente du Parlement dans la hiérarchie des institutions :

« *On a fait semblant que le Parlement était toujours important. Le Monde l'affirmait par sa quasi-exhaustivité. C'était l'identité professionnelle de cette*

*génération. Ils passaient tout l'après-midi aux "Pas perdus". C'était une survivance de leur mode de vie.» (Noël-Jean Bergeroux, ancien journaliste politique au Monde, entretien le 15/03/2002)*

Le sentiment que la disparition des comptes rendus de séance s'est faite progressivement, presque insensiblement, montre qu'en matière d'écriture journalistique, il importe de ne pas tout concevoir comme étant le produit d'un plan explicite, d'une rationalisation *a priori*. Un certain nombre de facteurs pratiques doivent donc être pris en compte pour comprendre le travail des rédactions au quotidien : capacité des journalistes à « vendre » leur papier en conférence de rédaction ou auprès du chef de service, disponibilité des rédacteurs pour couvrir tel ou tel événement, *etc.* Comme l'explique ce journaliste, « *Rien n'est mathématique dans les journaux. Vous faites un truc : "Tiens, c'est pas mal. Pourquoi pas ?" C'est quand même plus souvent comme ça que les choses se font.* » (Entretien le 17/01/2003) Le processus de métamorphose des comptes rendus parlementaires est avant tout le produit d'une succession de petits conflits, de petits ajustements qui, sur une longue période, concourent à en transformer radicalement la densité et le style. Aussi certaines évolutions peuvent-elles être lues comme des *audaces*, non sanctionnées par la hiérarchie, susceptibles de définir de nouvelles normes dans le traitement de l'actualité parlementaire :

*« - Je me souviens de la première session où j'étais, ça devait être le 20 juillet 63, ça n'en finissait pas, ça se prolongeait : réunion demain, réunion demain... Et puis, on se dit : "Merde, quand est-ce que la session va se terminer ?" Et enfin, on annonce la dernière séance. Et j'ai commencé mon papier par : "Ouf!". Et Robinet [rédacteur en chef au Figaro] a dit : "Ah ! C'est bien !" Ce qui était marrant ! Vous voyez, l'audace était d'avoir commencé le papier par "Ouf!". Ce qui était d'une audace incroyable.*

- ***Et à ce moment-là, vous vous attendiez à avoir un reproche ?***
- *Non, mais je pensais que Robinet le barrerait. Et c'est passé. Et c'est pour vous dire à quel point, il n'y avait vraiment aucune écriture. » (Thierry Desjardins, ancien séancier au Figaro, entretien le 17/05/2003).*

Il ne faudrait donc pas penser la disparition des comptes rendus parlementaires comme un phénomène nécessaire, lié mécaniquement au déclin du Parlement. Les évolutions institutionnelles doivent plutôt être envisagées comme des conditions qui légitiment un déclin souhaité par de nouvelles générations de journalistes et inscrit dans des transformations rédactionnelles globales. Pour comprendre les évolutions dans le traitement de l'actualité parlementaire, il faut donc prendre en compte les mutations de la presse en général et du journalisme politique en particulier. Au-delà même du Parlement, c'est le genre du compte rendu qui s'est évanoui. A travers la formulation de « contrats de lecture » et autres normes empruntées au marketing, on a progressivement considéré comme étant coûteux en terme de crédibilité et illisible pour les lecteurs de relayer tel quel une parole politique énoncée sur des scènes publiques et institutionnelles. Face au déclin de cette logique de publicité, se sont développées de nouvelles conceptions de l'excellence professionnelle, davantage fondées sur la capacité à obtenir des confidences pour décrypter les stratégies de pouvoir et mettre en scène les coulisses de l'affrontement. En cela, la disparition du séancier s'apparente, avec quelques décennies de retard, au processus décrit par Michael Schudson au sujet du journalisme politique états-unien (1989). En effet, au cours des années 1920, les rédacteurs américains mirent au point un certain nombre de conventions d'écriture pour rendre compte

des discours présidentiels : préférer le résumé à l'exposé chronologique, centrer l'attention davantage sur la nouveauté que sur la trame, accorder plus d'importance à la signification des actes politiques plutôt qu'aux actes eux-mêmes. Ainsi ces journalistes se vécurent-ils davantage comme interprètes des actes politiques que comme agents de transmission.

## ANNEXES

**Document n°1.** Extraits d'un compte-rendu de séance (*Le Monde*, 01/11/1970)

### **Les députés ont adopté le budget du développement industriel et scientifique**

**L'Assemblée nationale a consacré ses trois séances de vendredi à l'examen des crédits du ministère du développement industriel et scientifique, soit en en crédits de paiement, 2 141 millions de francs pour le développement industriel et 2931 millions pour le développement scientifique. Elle devait adopter ce budget sans modification en fin de soirée.**

**Le matin, cinq rapporteurs ont pris la parole devant le ministre.**

Au début de la séance de l'après-midi, le DOCTEUR BERNARD LAFAY, secrétaire d'Etat, traite de la situation des missions du Centre national pour l'exploitation des océans (CNEXO), organisme créé en 1967, dont le budget atteindra en 1971 près de 90 millions de francs et dont l'action comporte cinq thèmes majeurs : exploitation de la matière vivante, exploitation des ressources minérales et fossiles, reconnaissance et aménagement de la marge continentale et du littoral, lutte contre la pollution, actions des océans sur les conditions météorologiques et climatiques. L'orateur note que, bien qu'elle n'occupe que le dix-septième rang pour le tonnage de pêche, la France est au septième rang pour la valeur marchande des produits, mais à terre. M. Lafay traite ensuite de l'extraction des fonds sous-marins. « Elle a atteint l'an dernier 20 % de la production mondiale, déclare-t-il. On prévoit qu'en 1984, 40 % de cette production seront extraits des fonds marins, soit 2 milliards de tonnes, c'est-à-dire l'équivalent de la production mondiale en 1969. Aussi, réunis en comité d'études marines, le CNEXO et les pétroliers confrontent-ils et harmonisent-ils les programmes de recherche. (...) » Après avoir apporté diverses précisions sur l'opération de plongée profonde Janus II, dont la phase terminale s'est déroulée du 16 au 20 septembre dernier dans le golfe d'Ajaccio par 255 mètres de profondeur, puis sur le rôle du CNEXO dans la lutte contre la pollution des hydrocarbures et sur les équipements récemment mis en service, le secrétaire d'Etat indique que le SNEXO a également pour mission de participer aux relations océanographiques internationales.

[... 4 paragraphes résumant la suite de l'intervention du secrétaire d'Etat]

#### **LA DISCUSSION GENERALE**

Dans la discussion générale, M. JEAN-CLAUDE PETIT (rép. Ind.), évoquant la réforme du Commissariat à l'énergie atomique, demande qu'on mette davantage l'accent sur les activités de diversification : que chaque type de recherche soit affecté d'un taux de rentabilité minimum, les crédits budgétaires, étant attribués en fonction des résultats atteints ; que le Commissariat ait des liens plus étroits avec l'Université et que le Parlement dispose « d'une structure de liaison officielle avec lui ».

M. SALLENAVE (P.D.M.) attire l'attention sur les difficultés que connaissent certaines entreprises des Pyrénées-Atlantiques et demande au ministre de lui donner l'assurance que la restructuration dont on parle à propos de la Société nationale des pétroles d'Aquitaine ne signifiera pas que les industries chimiques implantées dans cette région disparaîtront avec l'épuisement du gaz de Lacq.

(... Vingt-deux paragraphes recensant chronologiquement la plupart des interventions des députés et le vote des amendements)

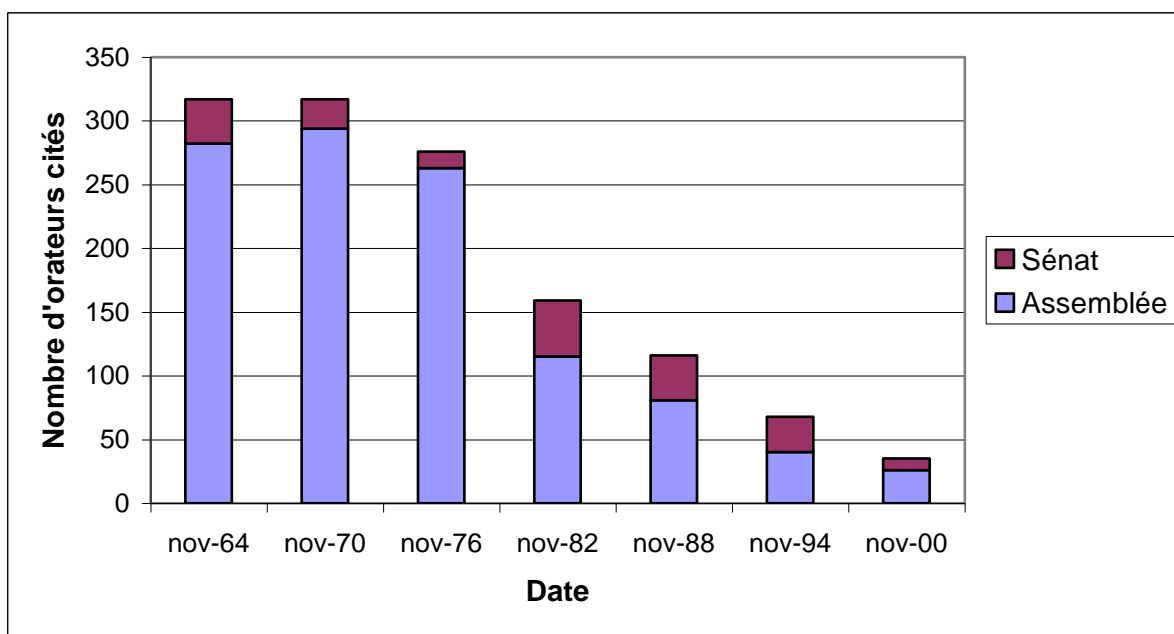
Au nom de la commission de la production, M. PONCELET présente alors un amendement supprimant la dotation destinées au renouvellement d'une enquête sur le secteur des métiers et l'affectant à l'aide à l'artisanat. Combattu par MM. NEUWIRTH (U.D.R.), LELONG et KASPEREIT, cet amendement est repoussé

Il en va de même d'un amendement du gouvernement, qui avait pour but de transférer une partie de la subvention destinée à l'artisanat d'art au chapitre de la formation professionnelle et de la promotion sociale.

Puis, par 282 voix contre 93, l'Assemblée adopte le budget du ministère.

**JACQUES TOURNOUER, NÖEL-JEAN BERGEROUX.**

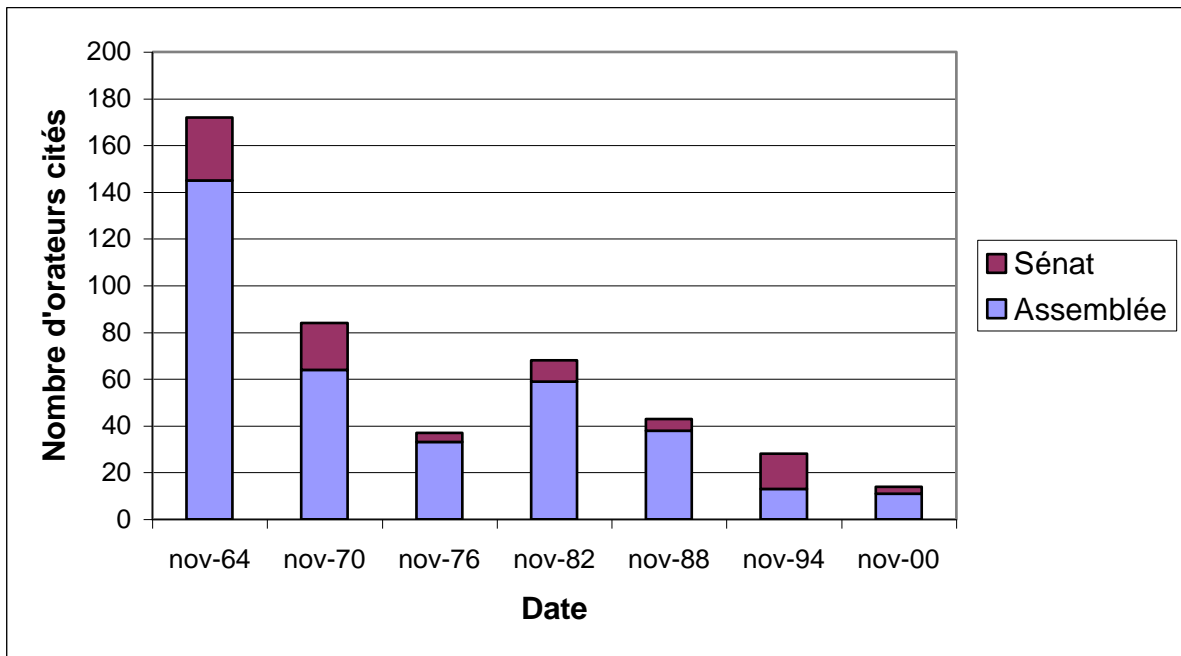
**Graphique n°1.** Nombre d'orateurs au Parlement cités par *Le Monde* les deux premières semaines de novembre.



Source : dépouillement des archives de presse de la bibliothèque de la FNSP.

Note : Les orateurs cités plusieurs fois dans le même papier ne sont mesurés qu'une fois. En revanche, un orateur cité le même jour dans deux papiers distincts est comptabilisé deux fois.

**Graphique n°2.** Nombre d'orateurs au Parlement cités par *Le Figaro* les deux premières semaines de novembre.



Source : dépouillement des archives de presse de la bibliothèque de la FNSP.